

Transports en Centre-Val de Loire : quel avenir pour la SNCF ?

10/03/2020

<https://veille-presse.regioncentre-valde Loire.fr/mod.php?cc=V7pymSAgsEvYsxy3-NfNQA&id=424180>

Un changement d'opérateur peut avoir lieu dès 2023 en Centre-Val de Loire. Faut-il poursuivre avec le prestataire historique ou ouvrir la voie au privé ?

Écho Républicain du 10/03/2020

Echo Republicain du 10/03/2020



Transports en Centre-Val de Loire : quel avenir pour la SNCF ?

RÉGION. Un changement d'opérateur peut avoir lieu dès 2023. Faut-il poursuivre avec le prestataire historique ou ouvrir la voie au privé ? **PAGE 4**

CHEMIN DE FER ■ Étude du Ceser sur l'ouverture à la concurrence du transport de voyageurs par le rail

Faut-il dire stop ou encore à la SNCF ?

Un changement d'opérateur peut avoir lieu dès 2023 en Centre-Val de Loire. Faut-il poursuivre avec le prestataire historique ou ouvrir la voie au privé ?

Philippe Abline
philippe.abline@centrefrance.com

L'ouverture à la concurrence du transport de voyageurs a lieu théoriquement en 2020. Dans les faits, un changement d'opérateur ne pourra matériellement pas avoir lieu en 2023.

Quel choix fera le conseil régional ? Le sujet sera certainement abordé dans les mois qui viennent lors de la campagne électorale qui précédera les élections de 2021. Le Conseil économique, social et environnemental (Ceser) du Centre-Val de Loire s'est auto-saisi de cette question.

La majorité pour un « oui » sous conditions

Les représentants de la société civile (patronat, salariés, syndicats, associations...) siégeant au Ce-



OPÉRATEUR. La Région Centre-Val de Loire peut désormais choisir son prestataire. PHOTO D'ARCHIVES : CHRISTELLE GAUJARD

ser viennent de rendre leur rapport et leur réponse est un « oui » sous conditions. Car l'ouverture à la concurrence permet au donneur d'ordres d'être - beaucoup - plus exigeant envers son prestataire.

Cette réponse qui, rappelons-le, n'est qu'une préconisation, n'a pas été unanime. Des délégués se sont abstenus « dans le collège des chefs d'entre-

prise car ils considèrent qu'en se positionnant a priori en faveur de la SNCF, la Région affaiblirait sa capacité de négociation », explique Éric Chevée, président du Ceser.

Les débats ont été animés, y compris parfois au sein du même collège. En pleine grève des cheminots contre la réforme des retraites, la cohabitation entre CFDT et CGT n'a pas

été facile, reconnaît Jean-Claude Brossier (Medef), président de la commission « Environnement, mobilité, espace ».

Les critères de choix

Si le Ceser recommande de renégocier un partenariat avec la SNCF ce n'est pas par nostalgie ou par patriotisme. Claude Brossier pointe plusieurs risques liés à un changement.

Prendre un autre opérateur pourrait poser des problèmes de cohérence régionale, si les voisins font un autre choix. Le problème se poserait en particulier pour la billettique. Rappelons que négocier un tarif acceptable pour les habitants du Nord de l'Eure-et-Loir avec la région Ile-de-France a pris des années, alors qu'il n'y avait qu'un seul

prestataire !

Un autre risque pointé par Jean-Claude Brossier est celui de l'allotissement. Qui accepterait de prendre en charge les lignes du quotidien, déficitaires ?

Enfin, un autre argument a été évoqué lors du débat du Ceser : l'absence de garantie collective et sociale pour les cheminots en cas de reprise par une entreprise privée.

Les représentants de la société civile insistent toutefois sur la nécessité d'élever le niveau d'exigence en terme de fiabilité et de ponctualité. « Nous pouvons le faire, je rappelle que la ligne Chartres-Paris, qui représente 50 % du trafic TER en Centre-Val de Loire, est la deuxième ligne la plus rentable de France », assène Éric Chevée. ■

PARTICULARITÉ

Réseau. Le Centre-Val de Loire a la particularité d'avoir un réseau ancien. L'âge moyen de ce réseau est de 42 ans, alors que la moyenne nationale est de 30 ans.